

REGION BRETAGNE

n° 20_DFE_SBUD_16

CONSEIL REGIONAL

17 et 18 décembre 2020

DELIBERATION

Provisions pour risques et charges liés à la crise sanitaire - nouvelle ventilation

Le Conseil régional convoqué par son Président le 24 novembre 2020, s'est réuni le jeudi 17 décembre 2020 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etai^{ent} présents : Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 21h15), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT (en visioconférence), Monsieur Eric BERROCHE (en visioconférence l'après-midi), Madame Catherine BLEIN (en visioconférence), Madame Mona BRAS (en visioconférence), Madame Georgette BREARD (à partir de 19h45), Monsieur Pierre BRETEAU (en visioconférence jusqu'à 15h), Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 20h40), Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU (en visioconférence le matin), Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON (en visioconférence le matin), Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (en visioconférence), Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (en visioconférence), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO (en visioconférence), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (en visioconférence), Monsieur Karim GHACHEM (en visioconférence), Madame Anne-Maud GOUJON (en visioconférence), Monsieur Hervé GUELOU, Madame Claire GUINEMER (en visioconférence), Monsieur Philippe HERCOUËT (en visioconférence), Madame Kaourintine HULAUD (en visioconférence), Monsieur Bertrand IRAGNE (en visioconférence), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Madame Katja KRÜGER (en visioconférence), Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS (en visioconférence), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (en visioconférence le matin), Madame Gaël LE MEUR (en visioconférence), Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC (jusqu'à 20h), Madame Gaël LE SAOUT (en visioconférence), Madame Christine LE STRAT (en visioconférence), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (en visioconférence), Madame Gaëlle NIQUE (en visioconférence), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 21h15), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (en visioconférence), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD (en visioconférence), Madame Emmanuelle RASSENEUR (en visioconférence), Madame Agnès RICHARD (en visioconférence l'après-midi), Monsieur David ROBO (en visioconférence), Madame Claudia ROUAUX (en visioconférence), Monsieur Stéphane ROUDAUT (en visioconférence), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (en visioconférence), Madame Renée THOMAÏDIS (en visioconférence), Madame Martine TISON (en visioconférence), Madame Anne TROALEN (en visioconférence), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Madame Nicole LE PEIH à partir de 21h15), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 15h), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 15h), Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH), Monsieur Alain LE QUELLEC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane PERRIN à partir de 20h), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD à partir de 21h15), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu le Code général des impôts ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 7 décembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 14 décembre 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

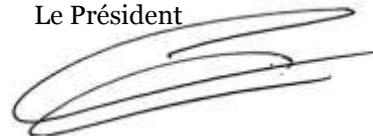
(Madame Catherine Blein ne prend pas part au vote)

A la majorité (Le groupe Rassemblement national s'abstient)

-DE MODIFIER la provision de 20 000 000 € inscrite au chapitre 945 lors de la session de juillet 2020 pour couvrir les risques et charges liés aux mesures de soutien économiques et de la répartir de la manière suivante:

- 2M€ pour le financement des associations en difficultés
- 6,3M€ pour le soutien aux aéroports
- 1,7M€ pour couvrir le déficit sur la délégation de service public du syndicat mixte du Mont St Michel
- 10M€ pour accompagner la formation, les filières économiques et les demandeurs d'emplois.

Le Président



Loïc CHESNAIS-GIRARD